

Publié par : juridique  
Date de dépôt : 22/07/2025  
Date de retrait : 22/09/2025



**VENELLES**

Département des Bouches-du-Rhône  
Métropole Aix-Marseille-Provence

**DÉCISION DU MAIRE N°2025-0149  
en date du 18 juillet 2025**

**SIGNATURE D'UN CONTRAT DE VENTE AVEC LA SOCIETE BODET SPORT  
POUR LA MISE AUX NORMES DES TABLEAUX DE SCORES  
POUR LA HALLE NELSON MANDELA ET LA SALLE POLYVALENTE**

AM/PHS/AD/GM/CE

**Exposé des motifs :**

Considérant la volonté de la Commune de Venelles de mettre en conformité les équipements sportifs, notamment les tableaux de scores de la Halle Nelson Mandela et de la salle polyvalente, en prévision de l'accueil, dès septembre prochain, des associations Venelles Basket Club et Venelles Provence Volley ;  
Considérant que le matériel actuellement en place n'est plus adapté ni aux exigences des niveaux de compétition pratiqués, ni aux nouvelles modalités des disciplines concernées ;  
Considérant que la société Bodet Sport propose une solution technique répondant parfaitement aux besoins identifiés ;  
Considérant que, par conséquent, l'offre de la société Bodet Sport pour la fourniture et l'installation des nouveaux tableaux de scores est acceptée ;

**Visas :**

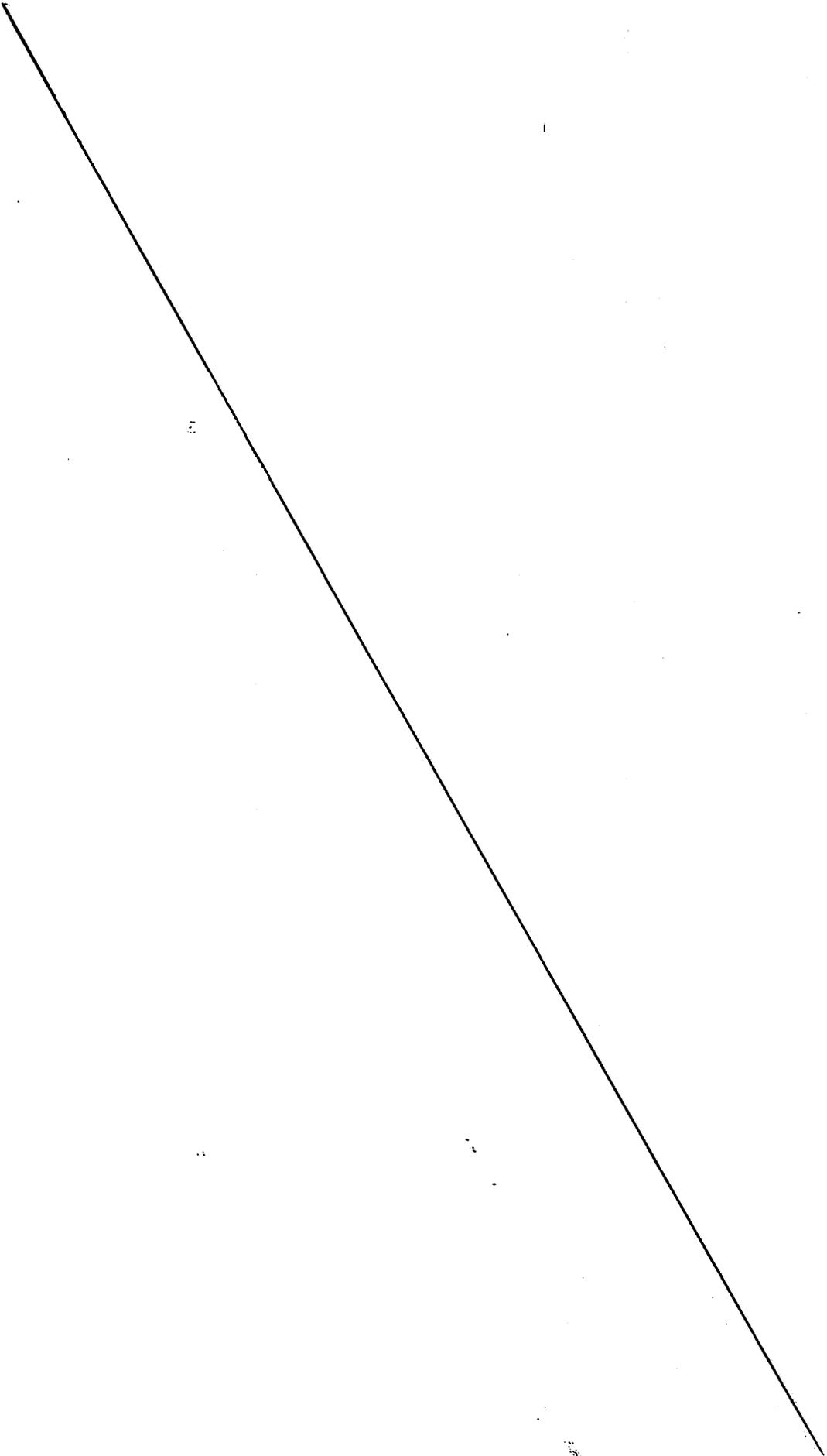
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,  
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R.2122-8,  
Vu la délibération n°D2024-127 du 11 juin 2024 conférant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la proposition de devis de la société Bodet sport en date du 16/07/2025,  
Vu l'engagement comptable n° 25VIL02884.

**Le Maire décide :**

**Article 1 :** D'approuver la signature d'un contrat de vente avec la société Bodet sport, représentée par Monsieur Brisson Kevin, chef des ventes National Sport, dûment habilité(s) aux fins de signature.

Les caractéristiques dudit contrat de vente sont les suivantes :





Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20250718-dm2025\_0149-CC  
Date de réception préfecture : 22/07/2025

Objet du contrat : Mise aux normes des tableaux de scores de la salle polyvalente et de la Halle Nelson Mandela.

Coût : 13 678 € HT soit 16 413,60 € TTC

**Article 2 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire de Venelles et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication qui sera effectuée conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services de la Ville de Venelles et le Chef du service de gestion comptable d'Aix en Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement d'Aix-en-Provence au titre du contrôle de la légalité.

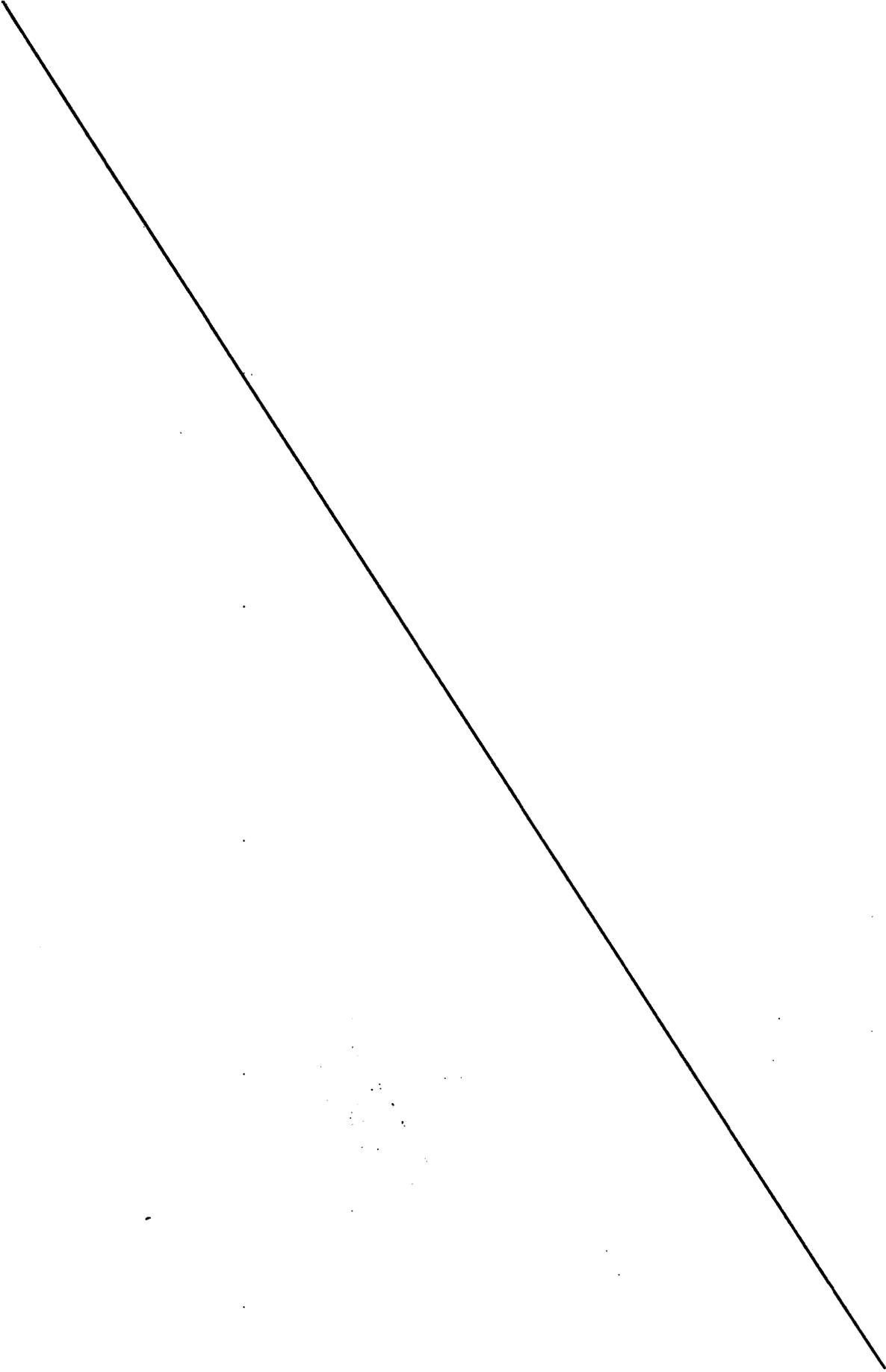
Fait à Venelles, le 18 juillet 2025.

**Le Maire de Venelles**  
**Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône**  
**Membre du Bureau et Président de commission à la**  
**Métropole Aix-Marseille-Provence**  
**Arnaud MERCIER**



Certifié affiché du ..... au .....	Le directeur général des services, Philippe Sanmartin
------------------------------------	--





Accusé de réception en préfecture  
013-21 1301130-20250718-dm2025\_0149-CC  
Date de réception préfecture : 22/07/2025